

ANNEXE 7 - Liste des membres de la gouvernance partagée

Le comité de pilotage est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le préfet de l'Orne ou son représentant

Le directeur départemental des territoires de l'Orne

La cheffe de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Le président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Le maire du Mêle-sur-Sarthe

L'élue référente PVD du Mêle-sur-Sarthe

Les élus en charge des dossiers inscrits dans le plan d'action.

La DGS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action.

La cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

Le président du conseil départemental de l'Orne ou son représentant

Le maire de Coulonges-sur-Sarthe ou son représentant

Le maire de Saint Julien-sur-Sarthe ou son représentant

Le maire de Saint Léger-sur-Sarthe ou son représentant

Le président du PNR Normandie Maine ou son représentant

- S'agissant des autres partenaires :

Le président du Conseil régional Normandie ou son représentant

Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie

Le président du Pays d'Alençon ou son représentant

Le président du PNR du Perche ou son représentant

Le directeur de la Banque des Territoires Normandie ou son représentant

Le directeur de l'ADEME Normandie ou son représentant

Le directeur de l'Etablissement Public Foncier de Normandie ou son représentant

Le directeur du CEREMA ou son représentant

Les directeurs territoriaux des chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture) ou leurs représentants

Le responsable de l'opérateur de l'OPAH ou son représentant

Les directions des organismes HLM ou son représentant

Le comité technique est composé de :

- S'agissant de l'État :

La cheffe de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne, référente départementale PVD

La responsable de la mission MATTE de la DDT, chargée de mission ANCT ou son adjoint

La cheffe de l'UDAP de l'Orne ou son représentant

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

La DGS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

L'élue référente PVD de la commune du Mêle-sur-Sarthe

Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action

La cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

Le référent PVD au conseil départemental de l'Orne

D'autres services du CD en fonction des enjeux du plan d'action, si besoin

- S'agissant des autres partenaires :

Un représentant de la Région Normandie

Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie

Un représentant du Pays d'Alençon

Un représentant des PNR Normandie Maine et du Perche

Un représentant de la Banque des Territoires Normandie

Un représentant de l'ADEME Normandie

Un représentant par chambre consulaire (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)

Un représentant de l'opérateur de l'OPAH

Un représentant par organisme HLM

Le Président de l'Office de Tourisme du Pays Mèlois

Le Président de l'Union des Commerçants (UCIA)

Le groupe local de suivi est composé de :

Le président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe ou son représentant

Le maire du Mêle-sur-Sarthe

L'élue- référente PVD du Mêle-sur-Sarthe

Les membres du conseil municipal du Mêle-sur-Sarthe

Le maire de Coulonges-sur-Sarthe

Le maire de Saint-Julien-sur-Sarthe

Le maire de Saint Léger-sur-Sarthe

Les élus en charge des dossiers inscrits dans le plan d'action

La DGS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action

La cheffe de projet PVD